



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/34  
21 février 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante et unième réunion  
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**PROPOSITION DE PROJET : PHILIPPINES**

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan national d'élimination des CFC : Programme annuel de 2007 Suède et Banque mondiale

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS PHILIPPINES

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION**

Plan national d'élimination des CFC : Programme annuel de 2007	Suède et Banque mondiale
--	--------------------------

<b>AGENCE NATIONALE DE COORDINATION:</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
--	---

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET  
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE FÉVRIER 2007)**

CFC	1 014,2		
-----	---------	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE FÉVRIER 2007)**

SAO	Aérosols	Mousses	Fabr. de réf.	Entr. de réf.	Solvants	Ag. de trans.	Fumigènes
CFC				1 049,85			

**Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)**

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS :** Financement total : 474 000 \$US; élimination totale : 88,0 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal			3 055,9	1 528	1 528	<b>458,4</b>	458,4	458,4	0	
	Consommation maximum pour l'année	2 017,6	1 960	1 810	1 509	1 360	<b>453</b>	400	300	0	
	Élimination grâce aux projets en cours	31,7									31,7
	Élimination nouvellement ciblée		57,6	150	301	149	<b>907</b>	53	100	300	2 017,6
	Élimination non financée										
<b>CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER</b>											2 049,3
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
<b>Coûts finaux du projet (\$US) :</b>											
Financement pour l'agence principale : Banque mondiale		2 858 473	1 877 418	2 160 071	2 873 197	<b>337 717</b>	110 000	0	0		10 216 876
Financement pour agence de coopération : la Suède		152 400	166 134	40 000	0	<b>0</b>	0	0	0		358 534
<b>Financement total du projet</b>		<b>3 010 873</b>	<b>2 043 552</b>	<b>2 200 071</b>	<b>2 873 197</b>	<b>337 717</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>10 575 410</b>
<b>Coûts d'appui finaux (\$US)</b>											
Coûts d'appui pour l'agence principale : Banque mondiale		248 663	160 968	186 006	248 588	<b>20 795</b>	5 500	0	0		870 520
Coûts d'appui pour l'agence de coopération : la Suède		11 316	12 952	2 000	0	<b>0</b>	0	0	0		26 268
<b>Total des coûts d'appui</b>		<b>259 979</b>	<b>173 920</b>	<b>188 006</b>	<b>248 588</b>	<b>20 795</b>	<b>5 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>896 788</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)</b>		<b>3 270 852</b>	<b>2 217 472</b>	<b>2 388 077</b>	<b>3 121 785</b>	<b>358 512</b>	<b>115 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>11 472 197</b>
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)											

**DEMANDE DE FINANCEMENT :** Approbation du financement pour la cinquième tranche, présentée en retard.

<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	Approbation générale
--------------------------------------	----------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. La Banque mondiale présente au nom des Philippines, un document demandant la cinquième tranche du plan national d'élimination des CFC aux Philippines au montant de 337 717 \$US, plus les coûts d'appui de 20 795 \$, à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif aux fins d'examen. Cette demande a pour objet de mettre en œuvre le plan de travail annuel de 2007 du plan national d'élimination des CFC. La proposition contient :

- a) Partie I : Réalisations du programme annuel de 2006
- b) Partie II : Plan annuel de 2007
- c) Partie III : Vérification de la consommation de 2005

### Contexte

2. Le plan national d'élimination des CFC des Philippines a été approuvé en principe à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, en novembre 2002, au coût total de 10 575 410 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 896 788 \$US, pour l'élimination de 2 017, 6 tonnes PAO de CFC. Ce plan est mis en œuvre sur une période de huit ans, de 2002 à 2009. La première tranche de 3 010 873 \$US, plus les coûts d'appui de 259 979 \$US, a été approuvée à la 38<sup>e</sup> réunion, en décembre 2002, pour la première étape (2002-2003). L'élimination visée était de 89,3 tonnes PAO. La deuxième tranche, de 2 043 552 \$US, a été approuvée à la 41<sup>e</sup> réunion, en décembre 2003, pour la mise en œuvre du plan de travail de 2004 et l'élimination de 150 tonnes PAO. La troisième tranche, de 2 200 071 \$US, a été approuvée à la 44<sup>e</sup> réunion, en décembre 2004, pour la mise en œuvre du plan de travail de 2005 et l'élimination de 301 tonnes PAO. La quatrième tranche a été approuvée à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, en novembre 2005, pour la mise en œuvre du programme de travail de 2006, au coût de 2 873 197 \$US. L'élimination visée à la quatrième tranche était de 149 tonnes PAO.

3. Les objectifs de réglementation des CFC et le calendrier de décaissement convenu en vertu de l'accord sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1

### **Calendrier de décaissement et objectifs de réglementation de l'élimination complète des CFC dans les Philippines (tonnes PAO et \$US)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Consommation maximum de CFC permise	2 049,3	2 017,6	1 960	1 810	1 509	1 360	453	400	300	0	
Réduction dans le cadre de projets en cours	-	31,7	-	-	-	-	-	-	-	-	31,7
Nouvelles réductions en vertu de l'accord	-	-	57,6	150	301	149	907	53	100	300	2 017,6
Réduction totale annuelle	-	31,7	57,6	150	301	149	907	53	100	300	2 049,3
Financement convenu (Volet I de la Banque mondiale)	-	2 858 473	1 877 418	2 160 071	2 873 197	337 717	110 000	0	0		10 216 876
Coûts d'appui à la Banque mondiale	-	248 663	160 968	186 006	248 588	20 795	5 500	-			870 520

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Financement convenu (Volet II de la Suède)	-	152 400	166 134	40 000	0	0	0	0	0		358 534
Coûts d'appui bilatéraux à la Suède	-	11 316	12 952	2 000	0	0	0	0	0		26 268
Financement total convenu (\$US)	-	3 010 873	2 043 552	2 200 071	2 873 197	337 717	110 000	0	0		10 575 410
Total des coûts d'appui aux agences (\$US)	-	259 979	173 920	188 006	248 588	20 795	5 500	0	0		896 788
Coût total pour le Fonds multilatéral		3 270 852	2 217 472	2 388 077	3 121 785	358 512	115 500	0	0		11 472 198

4. Les paiements de 2007 et des années suivantes sont assujettis aux conditions suivantes :
- Réalisation des objectifs de réduction et respect des limites de consommation précisées dans le tableau 1, ainsi que des autres exigences d'efficacité contenues dans cet accord.
  - Approbation du programme de mise en œuvre annuel de l'année suivante.
  - Réalisation des étapes précisées dans le tableau 12.2 du chapitre 12 du plan national d'élimination des CFC et du programme de mise en œuvre annuel concerné.

5. De plus, les paiements de 2007 seront décaissés sur réception de la confirmation que les réductions et les objectifs de consommation maximum pour l'année précédente indiqués dans le tableau 1 ont été réalisés, sur vérification de l'élimination des CFC; et sur réception de la confirmation qu'une part importante des activités prévues pour l'année précédente ont été entreprises, conformément au programme de mise en œuvre annuel.

6. La consommation maximum de CFC permise aux Philippines pour l'année 2005 a été établie à 1 509 tonnes PAO. La vérification de la consommation de CFC fondée sur le niveau actuel d'importation en 2005 a permis de fixer le niveau de consommation à 1 014,17 tonnes PAO. Le niveau de consommation de 2005 a donc été de 494,83 tonnes PAO de moins que la consommation maximum permise indiquée au tableau 1 de l'accord. Les quotas émis par le gouvernement et les quotas non attribués permettent d'évaluer la consommation de CFC de 2006 à 641,82 tonnes PAO, ce qui est bien en deçà de la consommation maximum permise de 1 360 tonnes PAO, en vertu de l'accord. Le niveau de consommation réel sera indiqué dans le rapport de vérification de 2006.

7. L'information obtenue auprès du gouvernement en ciblant des secteurs particuliers en 2004, 2005 et 2006 révèle que l'objectif de réduction de 149 tonnes PAO a été atteint grâce à l'achèvement des activités dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération :

Fabrication de mousse	0 tonne PAO
Réfrigération	0 tonne PAO
Secteur de l'entretien	149 tonnes PAO
<b>TOTAL</b>	<b>149 tonnes PAO</b>

### Mesures prises par l'industrie

8. La réduction continue de la consommation de CFC dans le secteur des mousses et de la fabrication de l'équipement de réfrigération s'est poursuivie, en réaction à la réglementation climatique et aux tendances du marché, notamment :

- a) L'application permanente du programme de permis et de surveillance dirigé par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, et le Bureau des douanes.
- b) Une baisse de la demande pour l'importation de CFC en réponse à la tendance favorisant l'importation de substances de transition ou de remplacement.
- c) L'importation de CFC-12 est permise pour le secteur de l'entretien seulement.
- d) Les dossiers du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles révèlent qu'en décembre 2006, quatre importateurs n'avaient pas utilisé tout le quota qui leur avait été alloué, tandis que deux importateurs avaient eu droit à un quota supplémentaire, sur demande, pour l'entretien.

9. Le secteur des mousses et de la fabrication d'équipement de réfrigération a éliminé l'utilisation de CFC au cours des dernières années. La plupart des fabricants de mousse ont déjà reconverti leurs activités au chlorure de méthylène et certains ont mis fin à leurs activités à cause de la situation économique au pays.

10. Le seul fabricant d'agents propulseurs à base de CFC-12 dans le secteur des aérosols a reconverti ses activités à une technologie à base de HFC-134a en 2005.

11. Une étude menée auprès des cinq grandes sociétés pharmaceutiques en 2004 a permis de recenser la vente de 1 063 071 inhalateurs à doseur sans CFC par rapport à 271 138 inhalateurs à doseur à base de CFC, ce qui révèle que l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC est commencée. Malgré l'achèvement de la stratégie des inhalateurs à doseur, le Bureau de gestion du programme a continué à parrainer les ateliers des diverses parties prenantes afin de hausser le niveau de sensibilisation et d'appui à la stratégie et la nécessité de changer à des inhalateurs à doseur sans CFC. L'ordre administratif n° 156 du ministère de la Santé interdira l'importation de salbutamol dans des inhalateurs à doseur à base de CFC-12 à compter du 31 décembre 2007.

### Activités d'assistance technique

12. Le plan national d'élimination des CFC comprend un programme complet d'assistance technique visant à aider les secteurs de la fabrication et de l'entretien à éliminer définitivement les CFC en toute sécurité.

13. Dans le secteur de la mousse et de la fabrication d'équipement de réfrigération, l'accent est mis sur la surveillance et la prestation d'assistance technique aux cinq entreprises restantes. Une équipe de vérification a mené une étude auprès de 5 des 13 entreprises locales de fabrication de mousse. L'étude a révélé que les cinq entreprises utilisent le chlorure de méthylène et

qu'aucune n'a utilisé de CFC-11 en 2005. Les autres entreprises seront surveillées par le Bureau de gestion du programme du plan national d'élimination des CFC en 2007.

14. La part la plus importante des quantités restantes de SAO à éliminer est utilisée par le secteur de l'entretien. L'élaboration et la mise en œuvre des activités visant à réaliser la mise à niveau des habiletés et à élever les normes du programme permanent de récupération et de recyclage se poursuivent dans le but d'éliminer les SAO dans ce secteur. Ces activités consistent en la mise en œuvre à l'échelle nationale du programme de coupons ayant pour objet de distribuer des outils et de l'équipement aux ateliers d'entretien, y compris la certification des fournisseurs d'outils et d'équipement; la formation et l'évaluation (accréditation) des techniciens et la mise en œuvre d'une inspection obligatoire des véhicules moteur dotés d'un climatiseur.

15. Le Bureau de gestion du programme a adopté le programme de coupons en 2006, confirmant la mise en œuvre du programme à l'échelle nationale, et a collaboré avec les bureaux régionaux du Bureau de la gestion de l'environnement à la réalisation de huit séminaires nationaux d'encadrement afin de diffuser l'information sur le plan national d'élimination des CFC et le programme de coupons. Le Bureau de gestion du programme a émis 3 030 coupons aux fins de distribution à l'échelle nationale, à partir de données fournies par le ministère de l'Industrie et du Commerce sur le nombre d'ateliers d'entretien certifiés dans les différentes régions. Le rapport indique que 2 209 coupons avaient déjà été distribués à la fin de 2006. Les 821 coupons restants seront distribués en 2007.

16. En ce qui concerne le volet de formation, le programme pilote de distribution de coupons a impliqué sept établissements de formation au dernier trimestre de 2005, qui ont assuré la formation des techniciens des ateliers d'entretien. À la mi-décembre 2006, 112 établissements de formation avaient formé 2 656 techniciens d'entretien à l'échelle du pays.

17. L'inspection obligatoire des véhicules à moteur dotés de climatiseurs s'est aussi poursuivie, grâce à la signature d'un ordre administratif conjoint du ministère de l'Environnement et du ministère des Transports et des Communications en janvier 2006. Cet ordre administratif charge le Bureau des transports terrestres d'effectuer une inspection obligatoire de tous les véhicules climatisés avant de les enregistrer afin de repérer les voitures dotées d'un climatiseur à base de CFC. Des inspections et des vérifications aléatoires des émissions effectuées dans le cadre de ce programme par le personnel du Bureau de gestion du programme et le Bureau des transports terrestres en novembre 2006 ont révélé qu'environ 10 pour cent des véhicules inspectés contenaient des frigorigènes falsifiés.

#### Facilitation de la mise sur pied de centres de régénération

18. Le rapport indique que les accords pour la mise sur pied de centres de régénération ont été finalisés à la fin de 2006 seulement, même si les outils et l'équipement du centre avaient été achetés au dernier trimestre de 2005. Les activités de ce volet se poursuivront en 2007.

### Vérification de la consommation de 2005

19. En vertu du plan national d'élimination des CFC, le gouvernement a commandé une vérification indépendante de l'élimination des CFC visant les données de consommation et d'élimination des CFC pour l'année 2005. Une copie du rapport était jointe à la demande de décaissement de la cinquième tranche aux fins d'information, et sera distribuée sur demande. La consommation vérifiée dans le cadre de cet exercice est de 1 014,17 tonnes PAO, ce qui correspond à la quantité déclarée au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7. De même, la réalisation de l'objectif de 2006 sera confirmée grâce au rapport de vérification contenu dans le programme annuel de 2008.

### Budget et rendement financier

20. Le rapport périodique du programme annuel de 2006 contient un tableau indiquant les quantités approuvées dans le plan d'élimination pour les programmes de travail de 2003 à 2006. Il contient de l'information sur la répartition des montants approuvés et les dépenses correspondantes.

### **Budget et rendement financier du plan national d'élimination des CFC aux Philippines**

21. Le tableau ci-dessous indique le financement alloué pour les secteurs de la fabrication et de l'entretien dans le cadre du plan national d'élimination des CFC, et les dépenses réelles par secteur.

Secteur	Allocation des montants approuvés (\$US)	Dépenses réelles en 2003 (\$US)	Dépenses réelles en 2004 (\$US)	Dépenses réelles en 2005 (\$US)	Dépenses réelles (janvier à mi-décembre 2006) (\$US)	Total des dépenses 2003-2006	Montant approuvé encore inutilisé au milieu de 2006 (\$US)	Pourcentage décaissé à la mi-décembre 2006
Fabrication	1 043 429,0	3 250,57	24 784,00	62 102,06	21 023,50	111 159,56	932 269,4	10,65
Bureau de gestion de programme	1 025 000,0	106 090,41	202 363,01	99 642,89	227 495,29	635 591,67	389 408,3	62

### Programme de mise en œuvre annuel de 2007

22. Le programme de mise en œuvre annuel de 2007 limite la consommation de CFC à un maximum de 453 tonnes PAO aux Philippines, ce qui correspond à une élimination nette de CFC de 907 tonnes PAO. Ces objectifs seront atteints par le maintien du programme de coupons, l'opérationnalisation du centre de régénération et l'application de l'interdiction de consommer le CFC-11 dans les secteurs des mousses et de la fabrication d'équipement de réfrigération, entrée en vigueur en 2005.

23. De nouvelles activités sont envisagées, de même que la poursuite des activités entreprises au cours des années précédentes :

- a) Un suivi auprès des bénéficiaires de fonds et d'autres entreprises mentionnées

dans le plan national d'élimination des CFC (entreprises de mousse et d'équipement de réfrigération) afin d'assurer leur conformité.

- b) Une assistance technique au secteur des inhalateurs à doseur.
- c) Une assistance technique pour l'inspection des climatiseurs d'automobile et la formation.
- d) La mise en œuvre du Code de pratique afin d'assurer l'amélioration des normes d'entretien.
- e) La mise en vigueur d'un programme de coupons afin de fournir des outils et de l'équipement pour un entretien efficace des réfrigérateurs et des climatiseurs.
- f) La mise sur pied d'un centre de régénération et la mise en oeuvre du programme de régénération.

24. Voici le budget du programme de 2007 :

Subvention pour l'achat d'équipement de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile	97 717 \$US
Bureau de gestion du programme	240 000 \$US
Total des activités du Bureau de gestion du programme	121 429,19 \$US
Surveillance et évaluation (relevant du Bureau de gestion du programme)	118 570,81 \$US
<b>TOTAL</b>	<b>337,717 \$US</b>

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

25. Les conditions de décaissement des fonds pour les programmes annuels des Philippines sont précisées aux paragraphes 4 et 5, ci-dessus. L'examen de l'état de la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC révèle que le pays a atteint l'objectif de réduction et les limites de consommation précisées. Le niveau de consommation de CFC rapporté pour l'année 2005 est de 1 014,17 tonnes PAO, ce qui représente environ 494,83 tonnes de moins que la consommation maximum permise pour l'année, à savoir 1 509 tonnes PAO. L'objectif de réduction de 149 tonnes PAO a donc été atteint.

26. Le rapport indique clairement que le secteur de la fabrication a éliminé les quantités requises de CFC mais le pays continue néanmoins à connaître des difficultés de mise en œuvre dans le secteur de l'entretien, comme en témoigne le faible taux de décaissement. La Banque mondiale a indiqué qu'il y a eu plusieurs retards, surtout en 2005 et en 2006. Le pays a toutefois préparé un plan de « rattrapage » afin de respecter ses objectifs de 2006.



27. Le programme de coupons a été lancé à grande échelle en 2006 malgré les difficultés survenues dans la transition à la mise sur pied à grande échelle du programme de coupons et l'application des nouvelles règles et politiques. Plus de la moitié des coupons avaient été distribués à la fin de 2006. Bien que ces activités témoignent de l'engagement du gouvernement à faire avancer les activités dans le secteur de l'entretien, le rapport ne précise pas le délai avant la livraison finale de l'équipement aux détenteurs de coupons ni les conséquences des retards dans l'application du programme de coupons sur l'élimination des CFC.

28. Le Secrétariat prend note également que le plan annuel proposé n'est pas exhaustif et qu'il y manque les éléments qui expliquent comment les activités du secteur de l'entretien, où l'élimination est la plus difficile à réaliser, sont abordés, outre le programme de coupons. La Banque mondiale est priée de fournir cette information.

29. La Banque mondiale est aussi priée de fournir des précisions sur d'autres activités qui seront entreprises en 2007, et de tenir compte du fait qu'il y reste encore des fonds qui avaient été alloués au secteur de la fabrication, où l'élimination a déjà été réalisée. Nonobstant la clause de souplesse de l'accord, ces activités ne sont pas abordées de façon claire dans le plan de mise en œuvre annuel.

30. La Banque mondiale a remis un plan de mise en œuvre annuel révisé pour 2007 et a fourni les explications suivantes, en réponse à la demande du Secrétariat pour une analyse plus poussée du plan de travail de 2007 et des mesures que prendra le pays pour atteindre ses objectifs de réduction de 85 pour cent :

- a) La baisse marquée envisagée par rapport à la consommation de 2005 dans le but d'atteindre l'objectif de 2007 (c.-à-d., une réduction de 907 tonnes PAO, selon les objectifs du plan national d'élimination des CFC) a été réalisée par une réduction progressive des importations et de la demande. La Banque mondiale a indiqué qu'en réalité, l'élimination requise pour atteindre l'objectif ne sera que de 228 tonnes PAO, ce qui représente un objectif réalisable.
- b) Le Bureau de gestion du programme et les dirigeants gouvernementaux concernés concentreront tous leurs efforts de 2007 à réaliser l'objectif de l'étape, qui consiste à s'assurer que les importations de CFC correspondent aux quotas d'importation, grâce aux politiques de surveillance et d'application.
- c) En ce qui concerne le secteur des climatiseurs d'automobile, une base de données fonctionnelle des techniciens formés sera mise sur pied cette année, en guise de complément à la réglementation régissant les inspections des véhicules moteur. La formation et les outils destinés aux inspecteurs du Bureau des transports terrestres au pays ont été distribués et la base de données existante des véhicules moteur enregistrés a été modifiée afin d'y inclure la surveillance des systèmes et des frigorigènes de climatiseurs d'automobile et la remise de rapports sur le sujet.
- d) La mise sur pied à grande échelle du programme de coupons sera une priorité en 2007. La prochaine étape consiste à faire le bilan de l'assistance fournie aux ateliers dans toutes les régions et à déterminer les besoins résiduels du secteur au

chapitre financier, afin de faciliter la transition aux pratiques exemplaires et de réduire la dépendance envers les CFC au sein du secteur réglementé.

- e) La mise en œuvre du programme de régénération n'avait pas encore débuté à la fin de 2006. Le gouvernement en fera une priorité en 2007 en raison du grand nombre d'ateliers qui seront en mesure de récupérer les CFC et des réductions simultanées de l'approvisionnement en CFC vierges découlant de la réduction de 85 pour cent. Il faudra aussi aborder la question de renforcement du lien direct entre les ateliers d'entretien et le centre de régénération. Ce défi est important car les Philippines sont un archipel. Des « sous-stations » ou des centres/mesures de collecte locaux (p. ex., réseau de distribution existant, etc.) devront être créés ou améliorés.

31. La Banque mondiale a aussi indiqué que la demande de CFC vierges par le secteur de l'entretien des Philippines continuera à diminuer pour atteindre son niveau minimum en 2012, lorsque tous les véhicules moteur fabriqués avant 1999 auront été adaptés à un climatiseur sans CFC en vertu de la réglementation du Bureau des transports terrestres. La demande minimale (ou nulle) pour les CFC vierges sera l'aboutissement d'une pénurie de l'offre (c.-à-d., une interdiction totale d'importer d'ici 2010), la réglementation du Bureau des transports terrestres qui interdit la reconversion et les autres mesures précisées ci-dessus. Le rapport indique également que le Bureau des transports terrestres n'enregistra plus les véhicules contenant un climatiseur à base de CFC en 2012. À l'heure actuelle, le prix des CFC ne semble pas être un facteur dans la réduction de la demande car les CFC coûtent encore moins cher que les substances de remplacement et les substances traditionnelles, ce qui pourrait être un signe en soi de la réduction de la demande pour les CFC.

## RECOMMANDATION

32. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet et des coûts d'appui connexes, au niveau indiqué dans le tableau ci-dessous.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan national d'élimination des CFC : Programme annuel de 2007	337 717	20 795	Banque mondiale